

Comment poser  
ma candidature?



M'abonner à l'infolettre.

**TU AIMES  
TON COIN,  
VA PLUS  
LOIN.**

**PRÉSENTE-TOI**

[WWW.ELECTIONSMUNICIPALES.GOUV.QC.CA](http://WWW.ELECTIONSMUNICIPALES.GOUV.QC.CA)





Problème de collecte?  
Bac brisé? Aide au tri?  
**Communiquez avec la Régie!**

RAPPELS  
DE  
COLLECTE



Abonnez-vous!  
[www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

**DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

la Régie s'occupe de la  
collecte de vos bacs  
bleus, bruns et à déchets!

Collecte uniformisée  
pour gagner en efficacité  
et réduire les coûts  
et le transport!



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

**NOUVEAU  
SERVICE CLIENTÈLE  
MIS EN PLACE**

☎ 1-800-631-2924  
🌐 [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
✉ [info@ecoregie.ca](mailto:info@ecoregie.ca)

📄 Formulaires de  
demandes en  
ligne!  
[www.ecoregie.ca  
/formulaires](http://www.ecoregie.ca/formulaires)

**Collecte des déchets  
aux 3 semaines !**



**Pour ne rien manquer**  
[facebook.com  
/RITMRMatapediaMitis](https://facebook.com/RITMRMatapediaMitis)



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

## Comment bien placer vos bacs

La veille de votre collecte...



Couvercle bien fermé

Roues vers la maison

Bonnes matières  
dans le bon bac



Moins de 90kg  
(200 lb)



1m  
(3 pi)



1 mètre (3pi) de  
tout autre objet

En bordure de rue, sur votre propriété

**Date de tombée du bulletin est le 1<sup>er</sup> septembre 2025**

# Des nouvelles de votre municipalité

## VITESSE ROUTE 132

Petite victoire dans le dossier de la réduction à 70 km/h de la limite de vitesse sur la route 132 entre les sorties du village.

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a proposé d'abaisser la vitesse à 80 km/h sur une distance de 1,2 kilomètres, entre le 493 et 360 route 132. La modification de la signalisation est déjà en cours.

## ÉLECTION MUNICIPALE 2025

Des séances d'informations auront lieu pour en apprendre plus sur le rôle des municipalités, poser vos questions et vous préparer à poser votre candidature.

**26 août 2025 19h00 Val-Brillant**

Inscription obligatoire

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/elections-municipales/elections-2025/seances-information>

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 septembre, 1<sup>er</sup> octobre

Les séances ont lieu à **19 h 30** au Centre municipal, 120 rue Principale.

## Calendrier des collectes



bac BLEU



bac VERT/NOIR



bac BRUN

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11		13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25		27	28	29	30

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8		10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22		24	25	26	27
28	29	30				

\*\*\* MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte \*\*\*



## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Saint-Moïse

Scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, Nadine Beaulieu, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

### Horaire

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025,**

**le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.**



## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Saint-Moïse

Scrutin du 2 novembre 2025

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10h00 à 20h00**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12h00 à 20h00**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrits sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **21 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mylène Bouchard
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

**117-B rue Principale, Saint-Moïse (Québec) G0J 2Z0**

**418 776-2833 poste 3**

Donné à Saint-Moïse, le 6 août 2025

Nadine Beaulieu, présidente d'élection

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

---

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

La municipalité de Saint-Moïse avise sa population que la séance du conseil municipal du 6 octobre 2025 est devancée au mercredi **1<sup>er</sup> octobre 2025** aux heures et lieu habituels.

Donné à Saint-Moïse, ce 21 juillet 2025



---

Nadine Beaulieu, Greffière-trésorière

# Installation d'un présentoir au cimetière

Vous avez peut-être remarqué la nouveauté au cimetière de Saint-Moïse? Tout a commencé en février 2023 lors de mon implication dans la Fabrique de St-Moise, avec comme projet initial de refaire le plan du cimetière de notre village. Au départ, ce travail devait servir à simplifier la tâche pour la vente de terrains en identifiant bien les emplacements. Avec les conseils de mon beau-frère architecte, Francis, qui m'a donné ses bonnes idées, en 2024, j'ai enfin présenté mon plan à la Fabrique qui l'a approuvé.

À partir de là, c'est devenu mon projet. Je rêvais d'un présentoir sur le terrain du cimetière. C'est alors que j'ai rencontré Pascale Turcotte de la MRC et Delphine notre coordonnatrice en loisirs, pour leur présenter le projet. Elles m'ont fortement encouragée à concrétiser mon idée. Nous avons donc demandé une soumission et un design à M. Daniel Roussel Graphiste qui nous a soumis un dessin et un prix. Pascale et Delphine m'ont ensuite aidée à trouver du financement pour réaliser le présentoir.

L'Association pour l'avenir nous a généreusement accordé du financement et j'ai ensuite sollicité plusieurs autres organismes, amis, et bien sûr des familles pour du financement privé, qui ont, elles-aussi, fait preuve de générosité.

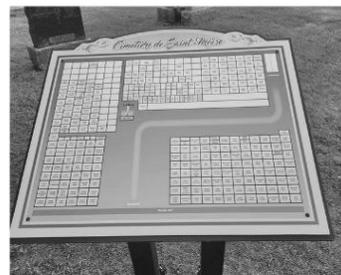
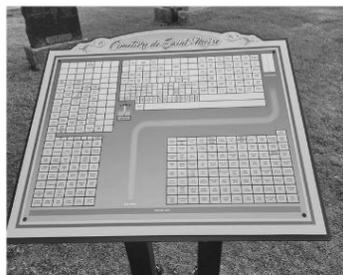
Et voilà, samedi 14 juin, c'est plus d'une vingtaine de personnes se sont regroupées très tôt le matin pour faire une corvée pour égaliser le terrain et semer de la pelouse pour le rendre plus beau et installer le présentoir. D'ici quelques semaines, lorsque la pelouse aura poussée, nous vous invitons tous à vous rendre sur place pour constater tout le beau travail de l'équipe.

**Un grand MERCI à tous pour vos dons, votre participation.**

Lucienne Fraser

Michel Gagné, Président de la Fabrique  
Francine Corbin, secrétaire  
Yvon Fillion, administrateur  
Jean-Louis Fillion  
Charles Ouellet  
Jean-Paul Sirois  
Fernand Paradis  
Micheine Michaud  
Jean-Rock Harvey  
Paul Lepage  
Jean-Claude Robichaud  
Gilles Gagnon

Pierre Harvey  
Suzanne Fraser  
Fernand Ducasse  
Régis Harvey  
Gilles Harvey  
Louis-Marie Levesque  
Jacques Lavoie  
Jean-Michel Gagnon  
Jean-Luc St-Amand  
Lucienne Fraser



L'Association pour l'Avenir de St-Moïse,  
en collaboration avec la Municipalité,  
sont fiers d'offrir aux familles un  
service d'animation sécuritaire,  
abordable et flexible.

## Ce que nous offrons:

#1

Un milieu  
encadré et  
sécuritaire

#2

Accompagnement  
constant par  
notre animatrice

#3

Les enfants  
ne circulent  
jamais seuls

#4

Tarifs  
compétitifs

#5

Facturation  
hebdomadaire à  
la fréquentation

#6

Ouvert du lundi  
au vendredi  
(Selon le calendrier du  
CSSMM 2025-2026)

#7

Paiement par  
virement  
Interac ou par  
chèque/argent

Pour toute  
question :

Mylène Bouchard  
418 776-2936  
poste 3

Courriel

stmoise.adj@  
mrcmatapedia.quebec

Inscription

SCAN ME!



Courriel

Nombre de  
places  
restreint

réservez vite !

SERVICE D'ANIMATION  
DE SAINT-MOÏSE

Association pour l'Avenir



Saint-Moïse

SAINT-MOÏSE



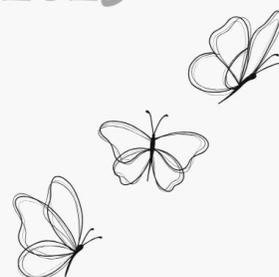


LES P'TITS BONHEURS DE LÉONIE

Bibliothèque communautaire de Saint-Moïse

**Veillez noter que votre bibliothèque  
sera fermée du 29 juin au 11 août 2025  
pour son congé estival!**

**Bon été à tous!**



**Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à contacter Lucie  
au 581 246-8824 ou passez à la biblio durant les heures d'ouverture  
Merci!**

**Bienvenue au Mini-golf de Saint-Moïse**



## **HORAIRES**

**Lundi : Fermé**

réservation possible pour famille ou  
groupe sur demande uniquement\*

**Mardi au dimanche:**

**13h à 16h et 18h à 21h**

\*pour réserver pour un groupe ou une famille :

**Jean-Michel Gagnon: 418 750-3388 - Aline Levesque: 581 624-1182**

---

## Le Mot vert du mois – « Un déménagement vert » - Juillet 2025

Le temps des déménagements arrive à grands pas et ça fait souvent BEAUCOUP de déchets... mais c'est aussi un excellent moment pour faire le ménage, donner ce qu'on n'utilise plus et prendre de meilleures habitudes. Avec un peu de planification, on peut réduire le gaspillage, réutiliser ce qu'on a déjà et mieux recycler ! Voici quelques conseils simples pour un déménagement plus écolo :

### Avant le déménagement

- **Faites le tri** : Séparez ce que vous gardez, donnez ou recyclez selon l'état de vos objets.
- **Préparez-vous tôt** : Donnez ou revendez les articles en bon état. Appliquez les 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation).
  - **Où vont les objets** :
    - **Objets en bon état** : Donnez à des centres de dons ou via des plateformes Internet (Friperie, ressourcerie, écocentre, Marketplace, etc.).
    - **Objets brisés ou dangereux** : Apportez-les à l'écocentre ou aux points de dépôt (électroniques, piles, peinture, huiles, pneus, etc.).
    - **Vrais déchets** : La vaisselle cassée, les jouets brisés et les vêtements trop usés vont à la poubelle.
- **Préparez l'emballage** : Demandez des boîtes aux commerces, utilisez des draps, des vêtements ou du papier journal pour protéger les objets fragiles.
- **Planifiez le transport** : Louez un camion de la bonne taille pour éviter plusieurs petits trajets.
- **Videz le frigo** : Cuisinez les restes, évitez de gaspiller et compostez ce qui ne se mange plus.

### Pendant le déménagement

- **Pensez au tri** : Ayez sous la main des sacs/bacs pour recycler et composter.
- **Hydratez-vous et mangez sans déchets** : Utilisez des bouteilles et de la vaisselle réutilisables. Préparez des lunchs avec les restants pour éviter les contenants jetables.
- **Protégez les surfaces** : Peinturez sans salir le plancher avec de vieux linges à vaisselle, de vieux draps ou du papier journal au lieu que du plastique acheté.

### Après le déménagement

- **Gérez les boîtes** : Offrez-les à d'autres, recyclez-les ou conservez-les pour un usage futur.
- **Nettoyez écolo** : Fabriquez vos produits ménagers maison (vinaigre, bicarbonate, savon noir, citron)

Bonne chance dans votre déménagement écolo ! Et n'oubliez pas de consulter le calendrier de collecte de votre nouvelle municipalité pour bien commencer dans votre nouveau chez vous !

**Karolyne Beauchamp**, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

---

---

## Le Mot vert du mois – « Une rentrée écoresponsable » - Août 2025

La rentrée scolaire approche à grands pas! C'est un moment excitant, mais aussi souvent synonyme de grandes dépenses. Saviez-vous qu'en moyenne, une famille canadienne dépense près de **700 \$ par élève** pour la rentrée? Fournitures, vêtements, gadgets électroniques, ça va vite! Heureusement, il existe des façons simples de réduire les coûts **tout en prenant soin de la planète**. Voici quelques trucs pratiques :

### Réutiliser, pourquoi pas ?

Avant de courir au magasin, prenez le temps de faire le tour de ce que vous avez déjà à la maison. Des cahiers et cartables encore utilisables, des crayons qui fonctionnent, un sac d'école et une boîte à lunch en bon état? Souvent, un petit nettoyage ou un peu de décors suffisent pour donner une **deuxième vie** à ce qu'on possède déjà.

### Acheter local et durable

Quand vient le temps d'acheter du neuf, pensez local! Plusieurs entreprises d'ici proposent des articles scolaires durables et écolos : cahiers en papier recyclé, stylos rechargeables, sacs solides, colles non toxiques, etc. Avec ces choix, vous soutenez **l'économie locale** et réduisez votre impact environnemental. Pensez aussi à limiter les produits suremballés : optez pour des articles vendus en vrac ou avec un minimum d'emballage. Si l'école exige une tablette ou un ordinateur, privilégiez les **appareils remis à neuf**. Protégez-les bien et recyclez-les correctement en fin de vie.

### Boîte à lunch zéro déchet

Un élève, c'est environ **200 lunches par année!** Pour réduire les déchets (et les coûts!), optez pour des contenants réutilisables, des sacs à collation lavables, des ustensiles durables et une gourde plutôt que des bouteilles jetables. Évitez les portions individuelles emballées et favorisez les repas maison, surtout végétariens, c'est souvent meilleur pour l'environnement et pour le budget! Cuisinez quelques collations maison avec les enfants et utilisez les restes des repas dans les lunches. C'est simple, économique, amusant et souvent plus santé! Et n'oubliez pas le compost et la récupération ! Il ne reste presque plus rien aux déchets maintenant. Les contenants, emballages et imprimés au bac bleu !

### Deuxième vie aux vêtements

Les enfants grandissent vite! Avant d'aller en magasin, jetez un œil aux **friperies** et aux sites de revente en ligne ou proposez un échange de vêtements avec des proches. Il y a plein d'options! **Réparez** le plus possible et donnez ce que vous n'utilisez plus, ça prolonge la vie des vêtements.

Tous ces petits gestes sont bons pour le portefeuille et, surtout pour l'environnement. Sur ce, bonne rentrée à tous !

**Karolyne Beauchamp**, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

---

## **AVIS IMPORTANT**

Saviez-vous que l'on peut retrouver sur certaines propriétés situées à l'intérieur des limites de votre municipalité, une plante qui peut être dangereuse pour la santé humaine et pour l'environnement. La berce du Caucase, tel est son nom. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact de la peau avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

**Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante.**



### Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées :

- Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) : pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées ;
- Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou) ;
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Des mesures additionnelles de protection sont recommandées lors des opérations de contrôle.

### **Arrachage manuel ou mécanique**

#### Plants immatures

- Arracher, couper ou tondre les plants immatures manuellement dès le développement de nouvelles repousses;
- Si les plants sont arrachés, retirer le plus de racines possible à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche.

Dans le cas d'une tonte mécanique, il est impératif d'éviter toute projection des débris. Utiliser un mécanisme d'ensachage automatique et ramasser tous les débris après la tonte. Éviter de toucher les débris sans protection individuelle (voir la section « Mesures de protection individuelle »).

### Plants matures

- Couper à 15 cm du sol ou tondre les plants ;
- Sectionner les racines à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau pour les retirer du sol. La coupe doit être effectuée sous la zone présentant des cicatrices foliaires pour éviter la reprise de la croissance des tiges.



### Mesures alternatives ou complémentaires :

- Pour une petite colonie, couvrir la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses;
- Un travail profond du sol (par exemple un labour), jusqu'à 24 cm de profondeur, peut significativement limiter la repousse des plants et la germination des graines.

### Coupe des ombelles

- Détruire les inflorescences avant la maturité des graines ;
- Couper les ombelles de fleurs et les mettre dans des sacs pour les détruire : Couper les ombelles à la base de la tige florale et non juste sous les fleurs pour éviter une reprise de la floraison et répéter l'intervention si nécessaire.

### Méthodes chimiques

L'emploi d'herbicide, ou lutte chimique, contre la berce du Caucase doit être considéré en dernier recours et dans des situations d'infestations graves (nombreux plants, accès difficile au site, etc.). S'il s'agit de la seule méthode utilisable pour détruire des plants de berce du Caucase, le choix du produit et son utilisation doivent être conformes à la législation fédérale et provinciale sur les pesticides.

Au Québec, la vente et l'usage des pesticides sont encadrés par la *Loi sur les pesticides* et, de façon complémentaire, par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides précisent les modalités d'application de la Loi sur les pesticides.

Au Canada, il n'y a pas d'herbicide homologué pour contrôler la berce du Caucase dans un milieu humide. Donc, si cette plante est située dans ce type de milieu, l'application d'un herbicide est à proscrire.

Certains herbicides peuvent être utilisés pour éliminer la berce du Caucase, notamment certaines formulations à base de glyphosate. Lors de l'utilisation, il faut absolument éviter d'appliquer l'herbicide sur les plantes non ciblées car le glyphosate est un herbicide non sélectif.

Comment se débarrasser des résidus de la berce du Caucase :

- Faire sécher les plants coupés ;
- Éviter la dispersion de graines lorsqu'elles sont présentes ;
- Détruire les ombelles en les plaçant dans des sacs en plastique robustes et hermétiques exposés au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences ;
- Ne pas composter la plante entière ou en partie.

Pour plus d'information, visitez le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

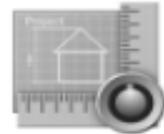
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>

## PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Préalablement aux travaux, un permis de construction doit être obtenu. La municipalité peut ainsi s'assurer que le projet concerné est conforme aux règlements de zonage et de construction et à certaines autres conditions reliées à l'émission du permis de construction.

Pour formuler votre demande, vous devez notamment avoir en main les documents suivants :

- Un croquis identifiant la position du bâtiment accessoire par rapport aux lignes de lot et au bâtiment principal.
- Une copie du certificat de localisation existant. (Si disponible)
- Un plan des élévations des façades du bâtiment accessoire.



Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de permis de bâtiment accessoire à votre bureau municipal. Celui-ci peut vous aider à bien compléter votre demande et accélérer le traitement de votre demande.

---

**Pendant la réalisation du projet de construction ou de transformation, le permis doit être affiché bien en vue sur le chantier. L'inspecteur municipal des bâtiments peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis.**

---

### L'emplacement

Les bâtiments accessoires détachés peuvent être érigés dans les cours latérales et arrière. De façon générale, ils sont interdits dans la cour avant. Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment ou une construction accessoire.

### Une servitude sur votre terrain?

Un bâtiment ou une construction accessoire doit être implanté à l'extérieur d'une servitude. Pour vérifier si votre terrain est traversé par une ou plusieurs servitudes privées ou publiques, consultez le certificat de localisation de votre propriété.

**Un message de votre municipalité**

#### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

**KARINE-JULIE GUÉNARD**, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129

Courriel : [k.guenard@mrcmatapedia.quebec](mailto:k.guenard@mrcmatapedia.quebec)

**Bureau municipal tous les mercredis (mai à Septembre)**

Au Bas-Saint-Laurent

# L'HERBE À POUX

## Ça s'arrache !



Juillet



Août



Septembre

Début des allergies  
au pollen



Fleurs regroupées  
en épis floraux



Tiges poilues



Feuilles  
profondément  
découpées



### Vous reconnaissez cette plante ?

Vous devez l'arracher.

Ce geste simple contribuera  
à améliorer la santé des  
Bas-Laurentiens allergiques  
au pollen de l'herbe à poux.

Juillet, août, septembre :  
fini l'herbe à poux !

Québec.ca

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

**Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :**

Par Internet :

journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne :

au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :

418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

**st-moise.com**

Bonne lecture!



**À LOUER**  
À l'Office d'habitation  
Fleuve et Vallée  
Saint-Moise,  
8 rue HLM,

logements disponibles pour personne de 55 ans et plus

**418-756-3016 poste 0**



soutien financier MRC de La Matapédia

